

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D'AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-05
Adhésion de la
Communauté de
Communes
« Les Avant-Monts du
Centre Hérault »

L'an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Pujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECULE

16 JUL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Adhésion de la Communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault »

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-2184 du 27 Septembre 2012 complété par l'arrêté n° 2012-1-2562 du 30 novembre 2012, prononçant la création de la Communauté de communes dénommée « Les Avant-Monts du Centre Hérault », résultant de la fusion, au 1^{er} Janvier 2013 des communautés de communes Coteaux et Châteaux, du Faugères et Framps 909,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-2695 du 31 décembre 2012, prenant acte des incidences de cette fusion sur les syndicats existants, intégrant pour partie les communes du nouvel EPCI sans celles de la Framps 909,

Vu la délibération n° 14/2013 prise le 8 janvier 2013 par le conseil de la Communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » votant l'adhésion au syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- l'adhésion de la Communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » dans son entièreté, c'est-à-dire avec les 18 communes, y compris les six de l'ancienne Framps 909,
- la modification de fait, du périmètre du syndicat mixte, portant alors le nombre de communes adhérentes de 89 à 95.

Cette modification ne bouleverse pas l'équilibre général du projet de Pays. La charte de développement ne nécessite donc pas d'être révisée à cette occasion.

Cette adhésion entraîne de fait, l'implication et le bénéfice aux 95 communes de tous les programmes de développement en cours portés par le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles : programme Leader Itinérance, Opération Collective de Modernisation des entreprises, Programme d'Intérêt Général sur l'habitat et ses actions d'accompagnement, Contrat Local de Santé ...

Conformément à l'avis prononcé par la Sous-préfecture de Béziers, toute modification statutaire requiert un accord du Comité Syndical à la majorité des deux tiers de ses membres, soit au moins 25 votes favorables.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes « Les Avants-Monts du Centre Hérault » dans son entièreté, c'est-à-dire avec les 18 communes, y compris le six de l'ancienne Framps 909, et sur la modification de fait, du périmètre du syndicat mixte, portant alors le nombre de communes adhérentes de 89 à 95.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.



Le Président,
Francis BOUTES



